



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du  
Logement de La REUNION

Saint-Denis, le 20 novembre 2014

## SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPNRéunions plénièresRéunion 2014 11

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN

matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION PLENIERE du 13 novembre 2014

Lieu : CBN Mascarin

### Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Bilan du POLI Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (pour information)
2. Révision de la liste des espèces animales protégées (pour avis)
3. Zonage des ZNIEFF marines (pour avis)
4. Plan National d'Action (PNA) en faveur de la Loche *Awaous commersonni* : bilan des connaissances (pour avis) et plan d'action (pour avis)

### Etaient présents :

#### MEMBRES PRESENTS : (8)

VALADE PIERRE

ROLAND TROADEC

PHILIPPE MAIRINE

KARINE POTHIN

JULIEN TRIOLO

SARAH CACERES

ROCHAT JACQUES

MARC SALAMOLARD

#### PROCURATIONS : (3)

MICKAEL SANCHEZ A PIERRE VALADE

SONIA RIBES A SARAH CACERES

HERMANN THOMAS A KARINE POTHIN

#### SECRETARIAT :

MATTHIEU SALIMAN

SOUDJATA RADJASSEGARANE

## **● Patrimoine géologique (Philippe MAIRINE) :**

### Avis du CSRPN :

Dans le cadre de l'INPG Inventaire National du Patrimoine Géologique, le CSRPN demande officiellement à la DEAL de procéder à la création d'un CRPG Conseil Régional du Patrimoine Géologique afin d'identifier les géosites et que ces données soient valorisées tel que prévu, dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF, et pour la gestion du bien du patrimoine mondial de l'UNESCO.

## **● Demande de la SREPEN au CSRPN :**

### Avis émis collégalement :

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2004, les CSRPN sont une instance consultative à compétence scientifique à valeur de conseil de proximité tant au service de l'état que des collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région. Le CSRPN de La Réunion estime que les comptes-rendus et rapportages des séances sont confidentiels, ainsi que le prévoit le règlement intérieur validé le 27 novembre 2013.

Le CSRPN de La Réunion ne peut transmettre les documents de travail proposés par les maîtres d'ouvrage. En revanche, les avis circonstanciés et émis collégalement sont diffusés sur une page spécifique sur le site internet de la DEAL.

## **① Bilan du POLI Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (pour information)**

### Avis du CSRPN :

Il y a 4 ans, le CSRPN a validé la stratégie de lutte contre les espèces invasives de la Réunion. Le CSRPN insiste sur le fait que l'entrée des espèces exotiques envahissantes reste la plus grande menace, demande à ce que la réglementation existante soit appliquée et qu'une réglementation locale aux frontières du Département soit adoptée.

## **② Révision de la liste des espèces animales protégées (pour avis).**

Avis du CSRPN :

Le CSRPN se prononce en faveur du scénario 3 (109 espèces) par 6 voix sur 9 votants.

Concernant les espèces exotiques « à valeur culturelle », le CSRPN se prononce pour une protection partielle : protection des spécimens mais pas des habitats.

Concernant les espèces « potentiellement éteintes », le CSRPN souhaite que des mesures urgentes de conservation puissent être mises en œuvre en cas de redécouverte.

## **③ Zonage des ZNIEFF marines (pour avis)**

Avis du CSRPN : (Avis adopté à l'unanimité)

Le CSRPN note la qualité du travail réalisé. Il valide ce travail de zonage des ZNIEFF marines.

Le CSRPN demande qu'une réflexion soit lancée afin de prendre en compte d'autres taxons déterminants (tortues marines et cétacés), à l'instar de ce qui est réalisé pour les ZNIEFF terrestres.

## **④ Plan National d'Action (PNA) en faveur de la Loche *Awaous commersoni* : bilan des connaissances (pour avis) et plan d'action (pour avis)**

Avis du CSRPN : (Avis adopté à l'unanimité)

Sur la partie 1 et 2 (bilan des connaissances et stratégie à long terme), le CSRPN ne peut valider le document compte tenu du fait qu'il nécessite des reprises de forme et de fond.

Sur la partie 3 (plan d'action), le CSRPN valide le plan d'action sous réserve de réaliser un tableau croisant les pressions et les besoins vitaux

Liste de diffusion

MEMBRES DU CSRPN

PREFECTURE/ DRCTCV

REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE

ONCFS

PARETO

ASCONIT

Rédacteur :



M. SALIMAN

Visa du Président du CSRPN



R. TROADEC